

07-07-2020

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 7 JUILLET 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :**

**Membres du conseil :**

Mme Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence : la présidente et mairesse, Mme Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol. La séance est enregistrée, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029, et est disponible sur notre site Internet.

237-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Avis de motion – Règlement d'emprunt 396-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 616 165 \$ pour le projet d'acquisition d'un camion d'élévation avec pompe équipé d'une plateforme aérienne, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 616 165 \$;
4. Acceptation du devis SP-AV01.01-2020 – Camion d'élévation avec pompe;
5. Acceptation cahier des charges TP-DN03.11-2020 – Déneigement – secteur urbain;
6. Acceptation cahier des charges TP-DN04.11-2020 – Déneigement – secteur rural;
7. Acceptation des plans et devis TP-IN04.11-2020 – Réaménagement de la rue Lionel;
8. Demande de dérogation mineure 2020-021 : 1290, chemin de la Ligne-Frédéric
  - construction d'une résidence unifamiliale isolée dont la hauteur totale s'élève à 11,89 mètres;
9. Service de protection et d'intervention d'urgence – Mesure disciplinaire;
10. Embauche d'un étudiant – Brigade bleue;
11. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

La séance étant diffusée sur Internet, la mairesse procède à la période de questions en répondant aux questions reçues par écrit des citoyens et citoyennes.

238-2020

Avis de motion – Régl. d'emprunt 396-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 616 165 \$ pour le projet d'acquisition d'un camion d'élévation avec pompe équipé d'une plateforme aérienne

Le conseiller Sylvain Trudel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera adopté le Règlement d'emprunt 396-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 616 165 \$ pour le projet d'acquisition d'un camion d'élévation avec pompe équipé d'une plateforme aérienne, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 616 165 \$.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 396-2020.*

**239-2020**

Acceptation du devis  
SP-AV01.01-2020 –  
Camion d'élévation  
avec pompe

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu :

1. d'accepter le devis n° SP-AV01.01-2020 pour l'acquisition d'un camion d'élévation avec pompe équipé d'une plateforme aérienne;
2. de demander des soumissions par le site SEAO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**240-2020**

Acceptation du cahier  
des charges  
TP-DN03.11-2020 –  
Déneigement - urbain

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. d'accepter le devis n° TP-DN03.11-2020 pour le déneigement et le transport de la neige du secteur urbain du territoire de la Municipalité;
2. de demander des soumissions par le site SEAO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**241-2020**

Acceptation du cahier  
des charges  
TP-DN04.11-2020 –  
Déneigement - rural

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. d'accepter le devis n° TP-DN04.11-2020 pour le déneigement du secteur rural du territoire de la Municipalité;
2. de demander des soumissions par le site SEAO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**242-2020**

Acceptation des plans et  
devis TP-IN04.11-2020 –  
Réaménagement de la rue  
Lionel

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. d'accepter le devis n° TP-IN04.11-2020 pour les travaux de réaménagement de la rue Lionel;
2. de demander des soumissions par le site SEAO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**243-2020**

Demande de dérogation  
mineure 2020-021 -  
1290, chemin de la  
Ligne-Frédéric

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure a été déposée sur le lot 5 358 936 du cadastre du Québec afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont la hauteur totale, jusqu'au faite, s'élève à 11,89 mètres, alors que la norme édictée à l'article 6.2.1 b) du Règlement de zonage no 574-96 fixe la hauteur maximale autorisée à 10,0 mètres;

SUITE DE LA RÉOLUTION 243-2020

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur ne font pas état des dispositions relatives aux hauteurs des bâtiments principaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence unifamiliale projetée est implantée à environ 27,70 mètres de la ligne avant de terrain et à environ 14,70 mètres de la ligne latérale gauche de terrain, et considérant la densité du couvert forestier sur la propriété, la présente demande ne semble pas causer un préjudice au voisinage actuel et futur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Le conseiller M. Pierre Lépicier se retire pour risque de conflit d'intérêts.

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 041-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont la hauteur totale, jusqu'au faite, s'élève à 11,89 mètres, tel qu'illustré aux plans de construction, préparés par Nathalie Saint-Martin, architecte, datés du 23 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**244-2020**

Service de protection et  
d'intervention d'urgence  
Mesure disciplinaire

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'entériner la sanction disciplinaire imposée à l'employé n° 03-0052. Cette sanction fait suite à l'évènement survenu le 24 juin dernier, relatif à son deuxième manque à l'appel comme lieutenant de garde, agissant à titre de premier répondant. Le premier manque à l'appel étant le 16 octobre 2019, la mesure disciplinaire représente une suspension sans solde d'une durée de deux jours, applicable le 11 et 12 juillet 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**245-2020**

Embauche d'un étudiant  
Brigade bleue

**CONSIDÉRANT** la résolution 234-2020 qui autorise l'affichage de poste pour engager un étudiant pour le projet de Brigade bleue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

1. que M. Félix Letiecq soit embauché à titre d'employé étudiant, à compter du 8 juillet 2020, afin qu'il effectue des inspections pour le Service d'urbanisme pendant la période estivale;
2. que sa rémunération est établie à 16,79 \$ de l'heure;
3. que M. Félix Letiecq relève directement du directeur du Service d'urbanisme;
4. que M. Letiecq soit habilité à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous leur responsabilité;
5. que pour les fins d'application des règlements, il est considéré comme un inspecteur en bâtiment et en environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**246-2020**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 10.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Marine Revol  
Secrétaire-trésorière adjointe/directrice  
générale adjointe

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*